

Adhérer à ce site c'est en accepter la CHARTE de DEONTOLOGIE.

Charte Pompes Funèbres :

- 1) Je m'engage et je certifie que je suis en toute légalité avec l'ensemble de mes documents administratifs et habilitation préfectorale.
- 2) Je m'engage à respecter les horaires de fin de mission du matin (12h30) pour libérer les professionnels qui ont une autre mission l'après-midi.
- 3) Je m'engage à respecter les professionnels que j'ai mandaté.
- 4) Je m'engage à fournir à mes intervenants tout le matériel nécessaire conforme à la sécurité (fossoyage et charge lourde).
- 5) Je m'engage à régler en temps et en heure le paiement des factures pour que chacun puisse s'acquitter de ses charges.

Charte Professionnels funéraires :

- 1) Je m'engage et je certifie que je suis en toute légalité avec l'ensemble de mes documents administratifs et habilitation préfectorale.
- 2) Je m'engage à respecter les horaires de convocations des Pompes Funèbres.
- 3) Je m'engage à respecter ma présentation et ma tenue vestimentaire.
- 4) Je m'engage à respecter le matériel mis à disposition.
- 5) Je m'engage à respecter les cérémonies par la mise en silencieux de mon téléphone portable.
- 6) Je m'engage à respecter les consignes données par chaque Pompe Funèbre ou son responsable.
- 7) Je m'engage à respecter la discrétion et la confidentialité de mes missions.